

## Compte rendu de séance

### Séance du 23 Novembre 2020

L' an 2020 et le 23 Novembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle polyvalente sous la présidence de d'AMÉCOURT Antoine Maire

**Présents :** M. d'AMÉCOURT Antoine, Maire, Mmes : BORDIN Ingrid, CHEDET Laurence, DROUIN Valérie, HEURTEBISE Sandrine, LETESSIER Céline, MAUBOUSSIN Odile, MM : BASNIER Serge, BESNIER Claude, COPHIGNON Alain, MORIN Jean-Louis, ROBIN Thierry

**Excusé(s) :** Mme GIGOMAS Jeanine, MM : DUCLOS Dominique, GOIBEAU Ludovic

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 17/11/2020

**Date d'affichage** :

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture du Mans  
le : 02/12/2020

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BORDIN Ingrid

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

Approbation du procès-Verbal du 19 octobre 2020 - 2020-11-23-01  
Adoption des attributions déléguées du Maire - 2020-11-23-02  
Rénovation de la salle polyvalente : Choix mission SPS - 2020-23-11-03  
Perte sur créances éteintes - 2020-11-23-04  
Constitution d'une provision - 2020-11-23-05  
Convention de recouvrement des produits locaux avec la Trésorerie - 2020-11-23-06  
Camping Municipal : abandon de loyer - 2020-11-23-07  
Travaux salle polyvalente : demande de subvention du pacte régional de ruralité - 2020-11-23-08  
Ancien commerce : travaux de toiture - 2020-11-23-09  
Achat terrains rue principale - 2020-11-23-10

#### **Approbation du procès-Verbal du 19 octobre 2020**

réf : 2020-11-23-01

Le Procès-Verbal de la séance du 19 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### **Adoption des attributions déléguées du Maire**

réf : 2020-11-23-02

#### Droit de préemption urbain.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision prise par le Maire de renoncer à l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble cadastré :

- section C n°78, situé rue de Champgaillard

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### **Rénovation de la salle polyvalente : Choix mission SPS**

réf : 2020-23-11-03

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation d'entreprises a été faite pour la mission SPS des travaux de rénovation de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de de la société Véritas pour un montant de 1095€ HT et autorise M. le Maire ou ses adjoints à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### **Perte sur créances éteintes**

réf : 2020-11-23-04

Monsieur le Maire expose :

Vu le code général des Collectivités Territoriales;

Vu le jugement de clôture pour insuffisance d'actif dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire prononcé par le Tribunal de commerce du Mans,

Vu la demande d'annulation de titres par le Responsable du Centre des Finances Publiques de Sablé sur Sarthe, et portant sur les titres suivant :

- n° 113 de l'année 2016
- n°127 de l'année 2016
- n°2 de l'année 2017
- n°10 de l'année 2017
- n°17 de l'année 2017
- n°31 de l'année 2017
- n°42 de l'année 2017
- n°51 de l'année 2017
- n°53 de l'année 2017
- n°64 de l'année 2017,

Sur présentation du document du comptable public, il apparaît que ces créances s'élèvent à 3775,55 euros.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'annulation de ce titre en créance éteinte énoncé ci-dessus, qui fera l'objet d'un mandat à l'article 6542 «Créances éteintes ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'annulation de titres en créances éteintes pour un montant total de 3775,55 € et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à l'affaire.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### **Constitution d'une provision**

réf : 2020-11-23-05

Le Maire expose que suite à la liquidation du commerce, il convient de constituer une provision à hauteur des impayés de loyer soit 1300€.

Afin de constituer cette provision, une décision modificative est nécessaire :

Décision modificative n°1

- 6817 : + 1300 €
- 6232 : - 1 300 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la constitution de cette provision et ces modifications budgétaires.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### **Convention de recouvrement des produits locaux avec la Trésorerie**

réf : 2020-11-23-06

La commune d'Avoise et la Trésorerie de Sablé-sur-Sarthe souhaitent s'engager dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers, le service rendu aux usagers et à renforcer la coopération de leurs services dans un objectif de meilleur recouvrement des créances locales. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention de recouvrement des produits locaux.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### **Camping Municipal : abandon de loyer**

réf : 2020-11-23-07

Le maire expose aux conseillers que le gestionnaire du camping, M. Jean-Michel LOISON est venu en mairie faire le bilan de la saison 2020.

En raison de la crise sanitaire, son bilan est en baisse de 66% (chiffre d'affaires et nuitées). Tous les groupes ont été annulés.

Le conseil municipal, sur propositions du maire et de sadjoints décide, à l'unanimité, de ne pas facturé de loyer pour l'année 2020 et d'abandonner le loyer 2019.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### **Travaux salle polyvalente : demande de subvention du pacte régional de ruralité**

réf : 2020-11-23-08

M. le Maire indique que la commune d'Avoise peut bénéficier pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente, d'une subvention de la région pour le pacte régional de ruralité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- adopte le projet précité,
- autorise le Maire à déposer une demande au titre du pacte régional de ruralité auprès de la région Pays de la Loire.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### **Ancien commerce : travaux de toiture**

réf : 2020-11-23-09

Serge BASNIER, adjoint en charge des travaux explique que la toiture du garage de l'ancien commerce à besoin de réparation car elle devient dangereuse. Des devis ont été réalisés.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de choisir la SARL Moreau G & A pour réaliser ces travaux pour un montant de 6 825,28€ HT.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### **Achat terrains rue principale**

réf : 2020-11-23-10

Le Maire indique au Conseil Municipal que des terrains rue principale, près de la salle polyvalente vont être mis en vente prochainement. Les terrains devront être bornés pour être séparés de l'habitation.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité et après en avoir délibéré, d'autoriser le maire à se positionner sur la vente des terrains (square et roue du moulin, hangar place de la salle polyvalente) de la succession Bouchet.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**Complément de compte-rendu:**

- Le point coteau de Vilclair inscrit à l'ordre du jour est reporté à une date ultérieure, il manque des informations. Un rendez-vous avec les animateurs du conservatoire des espaces naturels doit être pris.
- Le commerce l'Escale est en liquidation judiciaire
- Les compteurs Linky seront installés prochainement dans la commune.
- Les illuminations seront installées le 16 décembre.
- Au cours du 1er semestre 2021, le traitement de l'eau potable sera effectuée par une autre usine de traitement. Le taux de calcaire présent dans l'eau sera divisé par 2.
- La fibre sera déployée sur le reste de la commune au cours du second semestre 2021.

Séance levée à: 22:30

En mairie, le 02/12/2020  
Le Maire  
Antoine d'AMÉCOURT